



UNE BRETAGNE  
*insoupçonnée*

© Emmanuel Berthier

# Appel à projets

Renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements  
touristiques sur la Destination Cœur de Bretagne

## La Destination Cœur de Bretagne

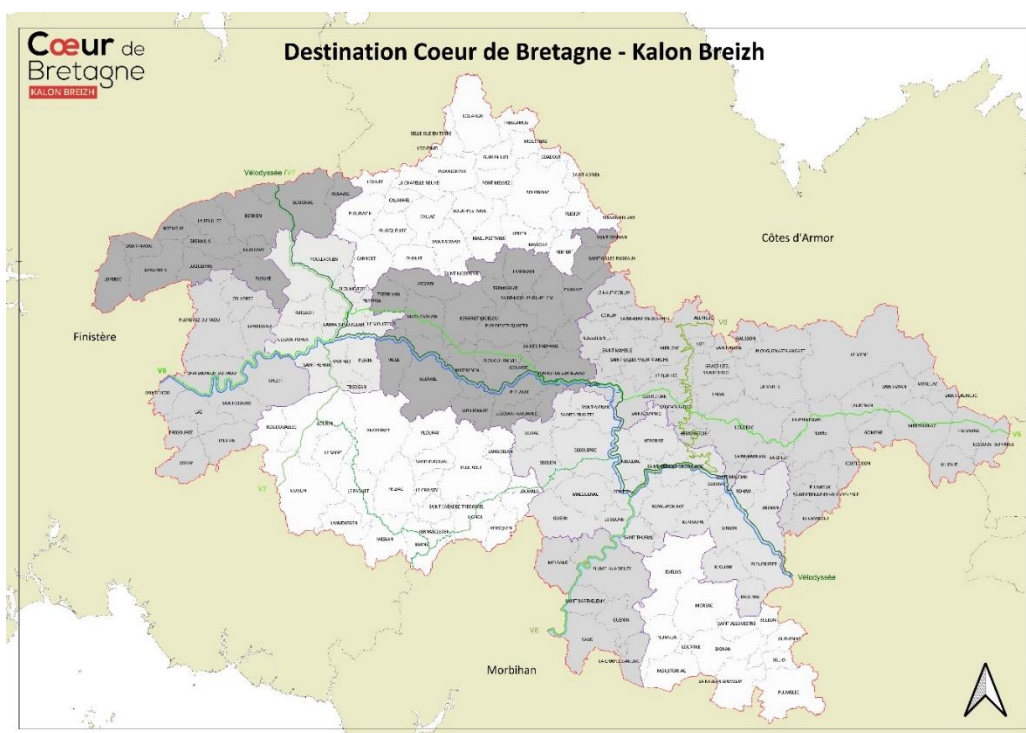
Les Destinations touristiques de Bretagne ont été mises en place par la Région Bretagne. Ces Destinations sont des territoires de projets qui, dans une approche partenariale, soutiennent une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable.

10 Destinations touristiques ont ainsi été mises en place dont la destination « **Cœur de Bretagne – Kalon Breizh** ».

Cette destination rassemble plusieurs territoires de Bretagne intérieure à savoir :

- Communauté de communes de Haute Cornouaille
- Monts d'Arrée Communauté
- Poher Communauté
- Roi Morvan Communauté
- Communauté de communes du Kreiz Breizh
- Pontivy Communauté
- Centre Morbihan Communauté
- Baud Communauté
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Pour Guingamp Paimpol Agglomération les communes suivantes font parties de la Destination : Belle-Isle-En-Terre, Bourbriac, Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, La Chapelle-Neuve, Duault, Gurunhuel, Kerien, Kerpert, Loc-Envel, Lohuec, Louargat, Maël-Pestivien, Magoar, Plesidy, Plougouven, Plourac'h, Plusquellec, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Saint-Nicodème, Saint-Servais, Senven-Lehart, Treglamus

[Consulter la carte de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh en ligne :](#)



## Le positionnement touristique de la Destination Cœur de Bretagne : « Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée ».

La volonté est de montrer que la Bretagne ce n'est pas uniquement le littoral, il y a une autre Bretagne, qui réserve aux visiteurs des surprises et propose de vivre la Bretagne autrement.

6 thèmes ont été définis pour valoriser l'offre de la destination :

- L'itinérance comme mode de découverte
- Une culture vivante et actuelle
- Un patrimoine riche et emblématique
- Nature préservée, nature d'exception
- Au cœur des racines bretonnes
- Convivialité et goût du partage

### 14 incontournables

14 incontournables ont été identifiés. Il s'agit aussi bien de sites que d'évènements ou d'éléments forts de l'offre touristique qui permettent d'attirer l'attention des cibles et de déclencher l'envie de visite :

- Canal de Nantes à Brest
- Abbaye de Bon Repos
- Huelgoat
- Vallée des Saints
- Lac de Guerlédan
- Andouille de Guémené
- Monts d'Arrée
- Les Vieilles Charrues
- Pontivy - Napoléonville
- Pays des Rohan
- Domaine de Kerguéhennec
- Route du lin
- Château de Trévarez
- Le Faouët

### Le contexte

---

En 2022, 109 millions de nuitées touristiques ont été réalisées en Bretagne, permettant à la région de renouer avec les niveaux de fréquentation d'avant la crise sanitaire. Si depuis près de 20 ans, le volume de nuitées touristiques comptabilisées en Bretagne reste relativement stable, l'excursionnisme, c'est-à-dire les balades à la journée des Bretons et de leurs voisins limitrophes dans la région, augmente fortement. Ce phénomène s'explique à la fois par l'augmentation de la population régionale et par un besoin accru d'évasion dans un contexte de crise.

Le développement du tourisme responsable émerge nettement. Il s'inscrit comme une philosophie de vacances à laquelle la Bretagne répond : dépaysement, accessibilité, territoire lié aux éléments naturels, singularité et typicité de l'offre...

La pratique des activités de pleine nature, comme la randonnée pédestre, le vélo, fait de plus en plus d'adeptes. Les séjours en itinérance ont également largement progressé, témoignant d'une recherche d'un tourisme vert plus durable et éloigné des zones sur-fréquentées.

Le tourisme culturel se développe également avec un nombre de visites toujours plus important dans les musées, les expositions...

Dans ce contexte, la Destination Cœur de Bretagne apparaît de plus en plus attractive et sa fréquentation touristique progresse. Cependant, le développement touristique du territoire est limité par une offre en matière d'hébergements insuffisante et qui souffre également d'un manque de diversité.

Dans une démarche de développement touristique privilégiant le mieux au plus, la Destination touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh souhaite accompagner le renforcement et la montée en qualité de l'offre d'hébergements touristiques afin de répondre aux attentes des visiteurs, tout en favorisant l'adéquation avec l'identité et les valeurs du territoire.

## **Objectifs et types de projets attendus**

---

Cet appel à projet vise à encourager la création, la rénovation, la diversification d'offres d'hébergements touristiques répondant aux exigences en termes d'identité, de transitions et de tourisme durable.

Plus spécifiquement, cet appel à projets vise à soutenir des projets qui favorisent :

- L'intégration des valeurs et de l'identité de la Destination Cœur de Bretagne afin de créer des offres d'hébergements uniques et mémorables (cf. p.7 – Attentes en matière d'identité) ;
- La rencontre entre les associations, acteurs sociaux économiques, les habitants et les touristes ;
- Le développement des séjours en itinérance douce grâce à la création d'offres d'hébergements le long des grands itinéraires (voies vertes, GR, GR de Pays, Equibreizh) et proposant des accueils à la nuitée ;
- La réduction des impacts du tourisme sur l'environnement en Cœur de Bretagne ;
- La réhabilitation du bâti existant et la mise en valeur du patrimoine local

## **Natures des bénéficiaires**

---

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets publics et privés :

- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes
- Hébergements collectifs
- Hôtels\*
- Campings\*

*\* Pour les hôtels et les campings : en fonction de la nature des dépenses, les projets supérieurs à 100 000 € seront prioritairement dirigés vers le Pass Investissement Entreprises Touristiques de la Région Bretagne.*

Sont éligibles à cet appel à projets les personnes physiques ou morales, associations et collectivités.

Les SCI dont au moins 50% du capital est détenu par l'entrepreneur individuel ou la société d'exploitation ou les associés de cette même société.

Les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'une aide via la Destination Cœur de Bretagne peuvent candidater à cet appel à projets si les précédents projets (pour lesquelles une aide a été sollicitée) sont clôturés (travaux terminés, subvention versée).

## Critères d'éligibilité des projets

---

Pour être éligibles, les projets doivent remplir les conditions suivantes :

### *Critères d'éligibilité généraux obligatoires*

- Réaliser le projet sur l'une des communes de la Destination Cœur de Bretagne
- Se faire accompagner par un conseiller touristique du territoire pour mener à bien la création du projet
- Respecter la réglementation en vigueur : autorisations administratives, d'urbanisme, assainissement... (les autorisations doivent être obtenues au moment du dépôt de la demande de subvention au plus tard en février 2024).
- Pour les hébergements déjà existants, être à jour de ses déclarations et reversements de taxe de séjour
- S'engager dans des démarches de développement durable et de transitions (les attentes sont précisées page 7)
- Intégrer les facteurs d'identité de la Destination Cœur de Bretagne dans le projet (les attentes sont précisées page 7)
- Démontrer la viabilité et la cohérence du modèle économique
- S'engager dans une démarche de qualification liée à l'hébergement (labels, classement, référentiel national...)
- S'engager à ouvrir les hébergements d'avril à octobre minimum
- Proposer une solution de restauration soit en transmettant la liste des restaurants à proximité, soit en préparant un panier-pique, soit en proposant de déjeuner ou dîner sur place, soit en mettant à disposition un office en gestion libre.

**Les projets trop généralistes et qui ne présenteraient pas une ambition forte et engagée en matière d'identité et de transition ne seront pas retenus.**

### *Critères d'éligibilité spécifiques pour les hébergements situés à proximité des itinéraires (voies vertes du schéma régional, GR, GR de Pays, Equibreizh) :*

- Réaliser des accueils à la nuitée
- Pendant cinq ans, ne pas imposer un minimum de deux nuitées consécutives sur les équipements objets du financement
- Obtention de qualifications ou de labels spécifiques liés à l'accueil de la clientèle itinérante :

- **Accueil vélo** : marque nationale pour les hébergements situés à moins de 5 km d'une véloroute voie verte. Au préalable, l'hébergement doit bénéficier d'un label, d'un classement ou d'un dispositif de qualification national.
- **Rando Accueil** : label national pour les hébergements offrant des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée.
- **Etape Rando Bretagne** : dispositif de qualification breton pour les hébergements situés à moins de 2 km d'un grand itinéraire pédestre (voie verte, GR ou GRP). Au préalable, l'hébergement doit bénéficier d'un label, d'un classement ou d'un dispositif de qualification national.

*Le porteur de projet disposera d'un délai d'un an à l'issue des travaux pour obtenir la (les) qualification(s) adaptée(s).*

## LES ATTENTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Il est attendu des porteurs de projet un engagement fort et affirmé dans les démarches de transitions et de développement durable.

Ainsi, les projets doivent prendre en considération :

- La mise en place d'actions pour limiter la consommation énergétique et favoriser l'efficacité énergétique
- La gestion de la ressource en eau
- Les capacités de se prémunir contre les conséquences du changement climatique
- La gestion des déchets
- Les achats responsables
- L'utilisation de ressources, matériaux et savoir-faire locaux
- L'utilisation de matériaux / objets issus du réemploi et favorisant l'économie circulaire
- L'impact du projet sur le milieu (paysage, biodiversité)
- L'emprise foncière
- S'engager dans une démarche de qualification environnementale via un écolabel : Clé Verte, Ecogite, Gite Panda, Ecolabel Européen, Partir Ecolo
- Le bien-être au travail des collaborateurs, des salariés (démarche RSE, logements saisonniers...)
- La promotion et l'encouragement aux mobilités bas-carbone (vélo, randonnées, covoiturage...)
- Les démarches de sensibilisation à l'environnement auprès des clientèles
- L'ouverture de l'hébergement toute l'année afin de favoriser un tourisme 4 saisons
- L'accessibilité de l'offre : tarifs différenciés en fonction des saisons, tourisme social et solidaire, adhésion ANCV, engagement dans la démarche VACAF qui favorise l'accès aux vacances pour les familles à faibles revenus.
- L'accessibilité de l'offre d'hébergement aux publics en situation de handicap

Pour être éligible, il n'est pas nécessaire de répondre à l'ensemble des éléments cités ci-dessus mais d'être fortement engagé et d'afficher une ambition forte sur plusieurs de ces critères.

## LES ATTENTES EN MATIÈRE D'IDENTITÉ

Il est attendu des porteurs de projet la valorisation de l'identité locale dans leurs hébergements.

Ainsi, les projets doivent prendre en considération :

- Le positionnement touristique de la Destination Cœur de Bretagne : « Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée »
- Les 3 clés de développement de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh à savoir :
  - **Symbiose** : développer des connexions avec l'écosystème d'acteurs locaux (ex. guide, sylvothérapie, professionnels du bien-être, producteurs locaux, etc.), offrir un lieu de rencontre entre les habitants et les visiteurs (tiers-lieu, etc.), favoriser la symbiose entre le patrimoine ancien, la modernité et la nature.

- **Organique** : le projet utilise des ressources locales, favorise la végétalisation des sites. Le fait de jouer avec la nature pour créer des aménagements organiques (intérieurs ou extérieurs) sera une véritable plus-value.
- **Insoupçonné** : intégrer une dimension de surprise, d'inattendu, donner à voir des éléments imperceptibles, éveiller l'imaginaire en utilisant différents sens...
- Les spécificités du projet en lien avec le territoire
- Les habitants : veiller à la bonne intégration du projet dans le paysage local
- Les associations locales : valorisation de leurs activités, des animations organisées, création de partenariats...
- La valorisation des productions du territoire (utilisation de produits locaux pour les repas, présence de mobiliers réalisés par des artisans locaux, exposition d'œuvres d'art d'artistes locaux...)
- La valorisation de l'offre touristique de la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh (mise à disposition de documentation, conseils avisés...)
- La valorisation des langues bretonnes (Breton, Gallo)
- Adhésion / Participation aux actions de l'office de tourisme

Des carnets d'inspiration ont été réalisés afin de mettre en valeur l'identité et les valeurs de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh. Vous retrouverez notamment dans ceux-ci une palette de couleurs inspirationnelles.

[Carnet d'inspiration Espaces Cœur de Bretagne](#)

[Carnet d'inspiration Culinaire Cœur de Bretagne](#)

## Dépenses éligibles

---

Toutes les dépenses d'investissement, en dehors des points détaillés ci-après, qui concourent à la réalisation d'une offre d'hébergement répondant aux critères du présent cahier des charges peuvent être éligibles. Une analyse au cas par cas des dépenses éligibles sera réalisée pour chaque dossier lors de l'instruction puis de la validation du projet.

### **Dépenses inéligibles :**

- Les dépenses pour lesquelles les devis seraient déjà signés avant la date de l'accusé de réception du dépôt du dossier sur la plateforme d'aide de la Région Bretagne
- Toutes les dépenses engagées avant la date de l'accusé de réception du dépôt du dossier sur la plateforme d'aide de la Région Bretagne
- Dépenses de communication : site internet, publications, flyers, supports papier, parutions, brochures, supports numériques, vidéos ...
- Frais de fonctionnement (salaires...)
- Petit mobilier, décoration, électroménager, vaisselle, literie  
*Les prestations réalisées avec un décorateur d'intérieur, un architecte d'intérieur, un designer d'espace... pourront être éligibles.*
- Les projets qui porteraient uniquement sur la création de douches ou de WC ou l'installation d'abris vélos



- Les dépenses liées à de l'entretien courant
- Acquisition foncière
- Véhicules
- Travaux réalisés en régie
- Frais de formation

## Modalités d'intervention

---

Cet appel à projet est lancé avec le soutien de la Région Bretagne.

L'aide financière se décline sous la forme d'une subvention selon les modalités suivantes :

- Taux d'intervention à hauteur de 50 % maximum du montant HT de la dépense éligible ou TTC si non application de la TVA.
- Pour un investissement minimal de 10 000 € HT ou TTC si non application de la TVA
- Montant de la subvention plafonnée à 50 000 € par projet.
- Le porteur de projet dispose d'une durée de 4 ans pour réaliser les investissements soutenus (à compter de la date de signature de la convention). Aucune dépense réalisée au-delà de la période des 4 ans ne sera prise en compte.
- Le porteur de projet ne peut pas solliciter le pass commerce artisanat ou le pass investissement tourisme ou une autre aide de la Région Bretagne sur la même assiette de dépenses que celle présentée dans le cadre de cet appel à projets.
- Les subventions ne pourront excéder 80% avec un autofinancement à hauteur de 20% minimum.

## Les étapes de la candidature

---

### 1. Avant 16h le 6 novembre : Appel à manifestation d'intérêt

Téléchargez et complétez le **descriptif synthétique du projet et estimatif financier**

Téléchargeable sur le site de la [Destination Cœur de Bretagne](#).

Document à transmettre à [orlane.dreau@coeurdebretagne.bzh](mailto:orlane.dreau@coeurdebretagne.bzh)

### 2. Avant 16h le 17 janvier 2024: Dossier de candidature

A réception de votre réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, un conseiller touristique prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'élaboration d'un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

- Présentation du porteur de projet, description du projet, les objectifs, le modèle économique
- Votre connaissance du contexte touristique sur la Destination Cœur de Bretagne et l'adéquation de votre projet au territoire
- Vos intentions de communication pour capter la clientèle soit directement, soit par l'intermédiaire d'un réseau privé ou public (agence réceptive, office de tourisme...)
- Vos engagements en matière de développement / tourisme durable

- Photos du site d'implantation et de son environnement, des illustrations, plan d'aménagement
- Descriptif détaillé des dépenses et devis
- Budget prévisionnel / Plan de financement
- Prévisionnel d'exploitation sur les trois prochaines années
- Preuve de l'existence légale de l'entreprise, de l'association (statuts de l'association, déclaration en préfecture, inscription au registre des commerces et sociétés...)
- N° INSEE, ou n° de SIRET

**Le dossier de candidature sera à remettre pour le 17 janvier 2024** à l'adresse suivante : [orlane.dreau@coeurdebretagne.bzh](mailto:orlane.dreau@coeurdebretagne.bzh)

Dossier de candidature téléchargeable sur le site de la [Destination Cœur de Bretagne](#).

### **3. Fin janvier, début février 2024 : commission d'analyse des projets**

Votre dossier sera étudié en commission au mois de janvier ou février 2024.

Le jury analysera votre projet au regard des critères suivants :

- Pertinence de votre projet d'hébergement
- Prise en compte des critères identité et transitions environnementales et sociétales
- Originalité du projet
- Viabilité du modèle économique

Les porteurs de projets seront invités à venir présenter leur projet lors de la commission.

La commission d'analyse des dossiers est souveraine sur l'attribution de l'aide.

Les décisions de rejet de dossiers / de non attribution ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un recours.

Si votre dossier est validé par la commission, il sera à déposer sur la plateforme d'aides régionales afin de pouvoir solliciter la subvention.

### **Modalités de versement de l'aide**

---

**La date de complétude, délivrée par la Région Bretagne suite au dépôt du dossier en ligne, marque le début de la prise en compte des dépenses éligibles pour le calcul de l'aide.**

**Le projet sera par la suite présenté en commission permanente du Conseil régional de Bretagne.** Suite à cela, une convention sera transmise aux structures dont les projets sont validés, précisant notamment :

#### **> Les modalités de versement de l'aide financière**

- Versement d'une avance à la signature de la convention financière établie avec la [Région Bretagne](#),

- Versement du solde de la subvention sur présentation sur le portail des aides de la Région Bretagne :
- Des factures acquittées des dépenses réalisées
- D'un état récapitulatif des dépenses acquittées attestant de la réalisation de l'opération
- D'un bilan qualitatif de l'opération, intégrant des photos des investissements réalisés, et d'un retour établi au vu des objectifs détaillés dans le cadre de la présente aide, du certificat d'obtention d'un label ou d'un classement attestant la qualité de l'hébergement.

#### > Les engagements de communication

Le bénéficiaire de l'appel à projets « Hébergements touristiques » s'engage à afficher le soutien de la Région Bretagne et de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh dans sa communication : intégration des logos de la Région et de la Destination aux supports de communication en lien avec l'opération (ex : site web, brochures, affichage...), mention des aides reçues lors des communications presse, des inaugurations...

#### **Contact :**

---

Orlane Dréau

orlane.dreau@coeurdebretagne.bzh

Tél. : 02.96.29.26.53